

MULTINET



DÉTERGENT DÉSINFECTANT TRAITEMENTS BACTÉRICIDE et FONGICIDE Industrie AGROALIMENTAIRE

- ✓ Large spectre d'activité désinfectante
- ✓ Fortement mouillant et pénétrant
- ✓ Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 ET 889/2008
- ✓ Non caustique. Sans soude, ni potasse caustique
- ✓ Spécial plonge en bac de lavage des ustensiles
- ✓ N'altère pas les matières plastiques, ni les métaux non ferreux usuels aux concentrations préconisées

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide visqueux	ASPECT	Limpide
MASSE VOLUMIQUE	995 g/l +/- 20 g/l	pH pur	9,04
RÉACTION CHIMIQUE	Faiblement alcaline, non caustique	pH à 5 %	9,15
TENSION SUPERFICIELLE	31,2 dyne/cm à 1%	COULEUR	Jaune
VISCOSITE BROOKFIELD	260 cps – mob 2 – vitesse 20 tr/min – 19 °C	IONOGÉNÉITÉ	Cationique

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau en toutes proportions.
Éléments de composition, agents surfactifs sélectionnés pour leur aptitude à la biodégradabilité.
Sans substances caustiques ni phosphates, sans risque de corrosion pour les matériels et surfaces métalliques usuelles.
Multifonctions.
Économique, fortement mouillant, favorise la pénétration des souillures, nettoie, dégraisse, désinfecte.

	Norme	Concentration	Germes tests
Efficacité bactéricide	NF EN 1276 <small>(pv NL / 01208 / 1)</small>	0,5 % (5 mn)	<i>Salmonella typhimurium</i> CIP 5858
	NF EN 1276 <small>(pv NL / 01200 / 1)</small>	1 % (5 mn)	<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 54149
	NF EN 1276 <small>(NL / 04215 / 1)</small>	2 % (5 mn) (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
Efficacité fongicide	NF EN 1275 <small>(pv NL / 10186 / 1)</small>	5 % (15 mn)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)
	NF EN 1650 <small>(NL / 00308 / 2)</small>	8 % (15 mn) (condition de saleté)	<i>Candida albicans</i> IP 4872 <i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)

Neutre, non agressif pour les supports et matériaux usuels.

Est utilisé, pour les travaux de nettoyages désinfections manuels des

surfaces	matériels	objets	ustensiles équipements
conditionneuses en inoxydables, aluminium, aluminium anodisés			
surfaces peintes lessivables		surfaces plastiques	
verre	grès	céramiques	porcelaines

Dans les

centres hospitaliers	maisons de retraite	crèches
collectivités pour les cuisines	restaurants	cuisines centrales
ateliers de préparation de plats cuisinés	traiteurs	conserveries
atelier de découpe et de conditionnement	poissonneries	abattoirs
industries des boissons, caves viticoles	salaisons	boucheries
charcuteries	boulangeries	pâtisseries
		Fruitières, légumeries

Indispensable pour les plans d'hygiène « HACCP » en agroalimentaire



Fraîche odeur de citron

Utilisation possible en PRODUCTION BIOLOGIQUE



USAGES HOMOLOGUÉS (AMM)

Traitement bactéricide

- des matériels de transport des P.O.V. (Produit d'Origine Végétale).
- des locaux de stockage, matériels de stockage des P.O.V.
- des locaux de stockage, matériels de transport des P.O.A. (Produit d'Origine Animale).
- des locaux de préparation, matériels de transport des animaux domestiques.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

1. Effectuer, selon le cas et nécessité, un pré-nettoyage ou un pré-rinçage afin d'enlever les débris, déchets, morceaux d'aliments présents, etc, les recueillir et les mettre dans un sac à déchets

S'applique toujours dilué dans l'eau par trempage, brossage pulvérisation.

2. Procéder au nettoyage dégraissage désinfection des surfaces, matériels, équipements, locaux, etc, (selon NF EN 1276), diluer à la concentration de 2% dans l'eau tiède de préférence (40°C).

3. Terminer par un rinçage complet à l'eau potable suivi d'un égouttage.

NB : Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou savons anioniques.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Composés de sels d'ammonium quaternaire, agents émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Numéro d'autorisation de vente **2010199** délivré par l'AFSSET (27/04/2008) sous désignation spécialité **NEUTRABACT 2872**

Produits de nettoyage et de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



N° 14 HJ4110

DANGER

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux. **P302 + P52** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. **P305 + P351 + P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P332 + P313** En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. **P362** Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. **P501** Éliminer le contenu récipient dans les déchets industriels spéciaux. « **Utiliser les boîtes avec précaution.** Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit ». **Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.** Élimination du produit et de l'emballage: non utilisés, remettre à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égarer parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage. Numéro de lot + date de péremption: voir marquage sur le bas de l'emballage. L'effet biocide commence dans les minutes après traitement, son action peut être stoppée par un rinçage à l'eau. Afin de disposer de conditions favorables pour une efficacité optimale: Ne pas appliquer en extérieur sur temps de pluie ou de gel ou lorsque la température ambiante de la journée est inférieure à 12°C. L'intervalle de temps entre chaque application est de plusieurs mois en fonction de la réapparition de mousse. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. Refermer soigneusement l'emballage après chaque utilisation. Éviter tout contact avec les eaux des bassins, rivières, étangs, poissons et plantes aquatiques. Ne pas appliquer sur les plantes et pelouses à conserver, arbres et sols en terre battue. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractère anionique. Conserver hors de la portée des enfants.

NOTA IMPORTANT :

Cette préparation est un concentré à diluer renfermant des substances actives biocides notifiées (fonctions désinfectantes) qui font apparaître la phrase de risque "H400 très toxique pour les organismes aquatiques" pour le produit à l'état pur. Cette phrase de risque H400 disparaît totalement lorsque le produit est dilué à partir de 2/3 d'eau pour 1/3 de produit.

Utilisations réservées aux professionnels

N-ALKYL (C12-C18) -N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM	cas 68391-01-5	12.50 g/kg
CHLORURE D'ALKYL (C12/14) DIMÉTHYL ETHYL BENZYL	cas 85409-23-0	12.50 g/kg
CHLORURE DE DIDECLYDIMETHYLAMMONIUM	cas 7173-51-5	25.00 g/kg

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

Contient

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants

Élimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égarer parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas de rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'exécédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tél / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**

Ref. 2866

Révision n° 12
214210 HJMJD